



Assemblée générale

Soixante-septième session

90^e séance plénière

Vendredi 28 juin 2013, à 16 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić

(Serbie)

En l'absence du Président, M. Román-Morey (Pérou), Vice-Président, assume la présidence.

la Cinquième Commission a tenu huit séances plénières ainsi que de multiples séances de consultations et consultations officieuses.

La séance est ouverte à 16 h 35.

Conformément à la résolution 49/233 en date du 23 décembre 1994, la deuxième partie de la reprise de session de la Cinquième Commission a porté essentiellement sur l'examen des questions liées au financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des questions connexes. La Commission a examiné le financement de 18 missions de maintien de la paix, ainsi que des questions connexes et autres.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va examiner les rapports de la Cinquième Commission présentés au titre des points de 128 à 130, 146, 147, 149 à 151, 153 à 164 et 171 de l'ordre du jour.

Au titre du point 128 de l'ordre du jour, intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes », au paragraphe 7 du rapport publié sous la cote A/67/666/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans vote.

Je demande au Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Justin Kisoka de la République-Unie de Tanzanie, de présenter en une seule intervention les rapports de la Cinquième Commission dont l'Assemblée générale est saisie.

M. Kisoka (République-Unie de Tanzanie), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations sur lesquelles l'Assemblée devait se prononcer pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-septième session.

Au titre du point 130 de l'ordre du jour, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/67/677/Add.3, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution et un projet de décision que la Commission a adoptés sans vote.

Durant la deuxième partie de la reprise de session, qui s'est déroulée du 6 au 31 mai et les 27 et 28 juin,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-37771(F)



Document adapté



Merci de recycler



Au titre du point 146 de l'ordre du jour, intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies », au paragraphe 9 de son rapport publié sous la cote A/67/858/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter deux projets de résolution, intitulés « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix » et « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) », que la Commission a adoptés dans vote.

En ce qui concerne les projets de résolution sur le financement des opérations de maintien de la paix, j'informe l'Assemblée générale que, à l'exception du projet de résolution présenté au titre du point 158 b) de l'ordre du jour, intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban », la Commission a adopté tous les projets de résolution sans vote.

Les rapports de la Cinquième Commission sont présentés au titre des points de l'ordre du jour suivants : 147, « Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei », publié sous la cote A/67/898; 149, « Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire », publié sous la cote A/67/899; 150, « Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre », publié sous la cote A/67/900; point 151, « Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo », publié sous la cote A/67/901; 153, « Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste », publiée sous la cote A/67/663/Add.1; 154, « Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie », publié sous la cote A/67/902; 155, « Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti », publié sous la cote A/67/903; 156, « Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo », publié sous la cote A/67/904; 157, « Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria », publié sous la cote A/67/905; 158 a), « Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement », publié sous la cote A/67/906; 159, « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud », publié sous la cote A/67/907; 160, « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan », publié sous la cote A/67/908; 161, « Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne », publié sous la cote A/67/909; 162, « Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum

au Sahara occidental », publié sous la cote A/67/910; 163, « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour », publié sous la cote A/67/911; 164, « Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité », publié sous la cote A/67/912; et 171, « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali », publié sous la cote A/67/913.

S'agissant du point 158 b) de l'ordre du jour, intitulé « Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban », le rapport de la Cinquième Commission est publié sous la cote A/67/914. La Commission a examiné le projet de résolution tel qu'amendé et décidé de conserver le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13 par un seul vote enregistré. Au paragraphe 12 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dans son ensemble, tel qu'amendé et adopté par la Commission à l'issue d'un vote enregistré.

Enfin, au titre du point 129 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », au paragraphe 5 de son rapport publié sous la cote A/67/673/Add.3, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision portant sur les questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure. La Commission a adopté cette proposition sans la mettre aux voix.

Avant de conclure, je voudrais une nouvelle fois remercier les délégations pour leur coopération dans la conduite des négociations. Je tiens à remercier également le Président de la Cinquième Commission, l'Ambassadeur Miguel Berger, pour la manière dont il a guidé nos travaux difficiles, ainsi que tous les membres du Bureau pour cette soixante-septième session, avec qui j'ai eu grand plaisir à travailler.

Je voudrais aussi remercier le secrétariat de la Cinquième Commission, dirigé par M^{me} Sharon Van Buerle, pour ses efforts dévoués afin de faciliter les travaux de la Commission. Sur une note personnelle, je souhaite au Président de la Commission, l'Ambassadeur Berger, et à tous ceux qui retournent dans leur capitale bonne chance dans leurs nouvelles fonctions.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du

Règlement intérieur, je considèrerai que l'Assemblée décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées en commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission ».

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégués doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que, pour la prise de décision, nous allons procéder de la même manière que la Cinquième Commission, sauf notification contraire préalable. Cela veut dire que, lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère également que nous pourrions adopter sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Cinquième Commission.

Point 128 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission
(A/67/666/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.39.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/235 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 128 de l'ordre du jour.

Point 130 de l'ordre du jour (*suite*)

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Rapport de la Cinquième Commission
(A/67/677/Add.3)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.55.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/269).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 130 de l'ordre du jour.

Point 147 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Rapport de la Cinquième Commission
(A/67/898)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.49.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/270).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 147 de l'ordre du jour.

Point 149 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/899)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.52.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/271).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 149 de l'ordre du jour.

Point 150 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/900)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.51.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/272).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 150 de l'ordre du jour.

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/901)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.44.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/273).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 151 de l'ordre du jour.

Point 153 de l'ordre du jour (suite)

Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/663/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.46.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/245 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 153 de l'ordre du jour.

Point 154 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/902)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.35.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/274).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 154 de l'ordre du jour.

Point 155 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/903)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.48.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/275).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 155 de l'ordre du jour.

Point 156 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/904)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.47.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/276).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 156 de l'ordre du jour.

Point 157 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/905)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.42.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/277).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 157 de l'ordre du jour.

Point 158 de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

- a) **Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

**Rapport de la Cinquième Commission
(A/67/906)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.50.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/278).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 158 a) de l'ordre du jour.

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

**Rapport de la Cinquième Commission
(A/67/914)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 12 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.37.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Force intérimaire des Nations Unies au Liban ».

Je vais mettre aux voix le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution pour lesquels un vote séparé enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Fidji, Ghana, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde,

Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour, Sri Lanka, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay, Yémen, Zimbabwe

Votent contre:

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent:

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine

Par 80 voix contre 3, avec 46 abstentions, le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution sont maintenus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie,

Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yémen, Zimbabwe

Votent contre:

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent:

Néant

Par 126 voix contre 3, le projet de résolution pris dans son ensemble est adopté (résolution 67/279).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne qui souhaite expliquer son vote après le vote.

M. Ayzouki (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'est ralliée au consensus sur l'adoption de la résolution 67/278 sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et a voté pour la résolution 67/279 sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et ce, en vertu du principe souvent réaffirmé que la responsabilité de financer ces deux forces doit incomber à Israël, agresseur et Puissance occupante, qui est la cause de leur création. Notre position est conforme aux principes généraux énoncés dans la résolution 1874 (S-IV), adoptée par l'Assemblée générale le 27 juin 1963.

En ce qui concerne ce qui est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (A/67/705) à propos des fournisseurs et

sous-traitants du secteur Alpha, je tiens à souligner une fois de plus que tout appui logistique au secteur Alpha doit transiter exclusivement par les postes frontières officiels et non par le point de passage du secteur Alpha. Nous en avons dûment informé le Secrétaire général, le Département des opérations de maintien de la paix et la FNUOD.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 158 b) de l'ordre du jour.

Point 159 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/907)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.43.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/280).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 159 de l'ordre du jour.

Point 160 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/908)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.36.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté

le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/281).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 160 de l'ordre du jour.

Point 161 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/909)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.34.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/282).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 161 de l'ordre du jour.

Point 162 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/910)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.40.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/283).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 162 de l'ordre du jour.

Point 163 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/911)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.41.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/284).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 163 de l'ordre du jour.

Point 164 de l'ordre du jour

Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/912)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.45.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/285).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 164 de l'ordre du jour.

Point 171 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/913)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.38.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/286).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 171 de l'ordre du jour.

Point 146 de l'ordre du jour (suite)

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/858/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 9 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution I et II.

Le projet de résolution est intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ». Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.53. Avant de poursuivre, j'attire l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe 16 du rapport de la Cinquième Commission concernant la déclaration de la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions sur la mise en œuvre du paragraphe 17 du projet de résolution.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 67/287).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ». Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/67/L.54.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 67/288).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 146 de l'ordre du jour.

Point 129 de l'ordre du jour (suite)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/673/Add.3)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de décision est reproduit dans le document A/C.5/67/L.56.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 67/552 C).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 129 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier mon ami, Miguel Berger, Représentant permanent adjoint de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Cinquième Commission, ainsi

que les membres du Bureau de la Commission et les représentants pour leur excellent travail.

L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle était saisie.

La séance est levée à 15 h 25.